



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Note de présentation des informations financières essentielles

SOMMAIRE

- I. Éléments de contexte local
- II. Evolution des charges et recettes de Fonctionnement / Investissement
- III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette
- IV. Niveau de l'endettement et capacité de désendettement
- V. Niveau et évolution des taux d'imposition

I. Élément de contexte local

Aux portes de la ville de Nantes, la Commune de Sautron s'étend sur un peu plus de 17 km² et compte 8 886 habitants (population DGF 2025).

A l'instar des autres communes limitrophes de Nantes, l'évolution démographique a été très forte durant le dernier siècle (en 1968, Sautron comptait en effet 1 333 habitants).

Commerces, professions libérales, artisans et industries installés au sein de plusieurs zones commerciales artisanales... Sautron comptabilise presque 300 professionnels.

La ville se caractérise enfin par le dynamisme de son tissu associatif. En effet, 68 associations proposent 104 activités et regroupent plus de 5 500 adhérents, dont plus de 3 500 Sautronnais.

Le Budget principal de la Ville de SAUTRON ne compte aucun Budget annexe ; les compétences en matière d'eau, d'assainissement, voirie et éclairage public, relèvent de l'Intercommunalité (Nantes Métropole)

Les missions d'action sociale sont gérées par le CCAS de SAUTRON.

II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Fonctionnement

En termes de dépenses :

1. Augmentation contenue des **charges de personnel** (+ 4.11 % en 2025, après + 2.5 % entre 2024 et 2023), notamment par la poursuite d'un travail sur la gestion des heures complémentaires, malgré la hausse des cotisations à la CNRACL (caisse de retraite des agents) – *1^{ère} année sur 4 (2025-2028)* / 6 152 954 €
2. Ralentissement de l'évolution des **charges à caractère général** (+ 3.3 %), après un contexte de hausse des dépenses communales liée à l'inflation en 2024 (+ 10.8 %) / 2 469 018 €
3. Stabilisation des participations versées aux associations et autres organismes de droit privé (Ile mystérieuse et école St Jean Baptiste notamment) / 1 054 087 €
4. Diminution des intérêts de la dette du fait du désendettement de la Commune depuis 2022 / 68 532 €
5. Hausse des prélèvements de l'Etat (mise en place du DILICO notamment) / 181 752 €

En termes de recettes :

1. Hausse de la fiscalité directe locale (taxes foncières essentiellement) liée à la revalorisation nationale des bases fiscales de + 1.7 %, et sans augmentation des taux d'imposition votés par la Commune / 7 430 020 €
2. Stabilisation des recettes encaissées par les services (restauration scolaire, périscolaire...) / 1 085 932 €
3. Diminution contenue des droits de mutation dans un contexte immobilier incertain / 526 000 €
4. Baisse des dotations perçues de l'Etat, notamment la dotation forfaitaire (- 4.2 %) / 468 212 €
4. Légère hausse des participations versées par la CAF 44 pour les structures périscolaires / 510 000 €
5. Stabilisation des reversements de Nantes Métropole (Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) / 800 267 €

Evolution des dotations versées par l'Etat

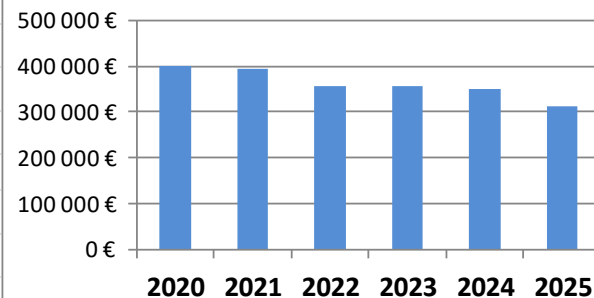
- ✓ La principale composante de la DGF – la Dotation Forfaitaire – a sensiblement diminué en 2025, suite à l'augmentation importante de l'écrêtement des recettes, et malgré une augmentation de la population.

→ A noter : la Commune a perdu 228 600 € de Dotation forfaitaire sur la période 2020-2025.

Evolution de la DGF - période 2020 / 2025

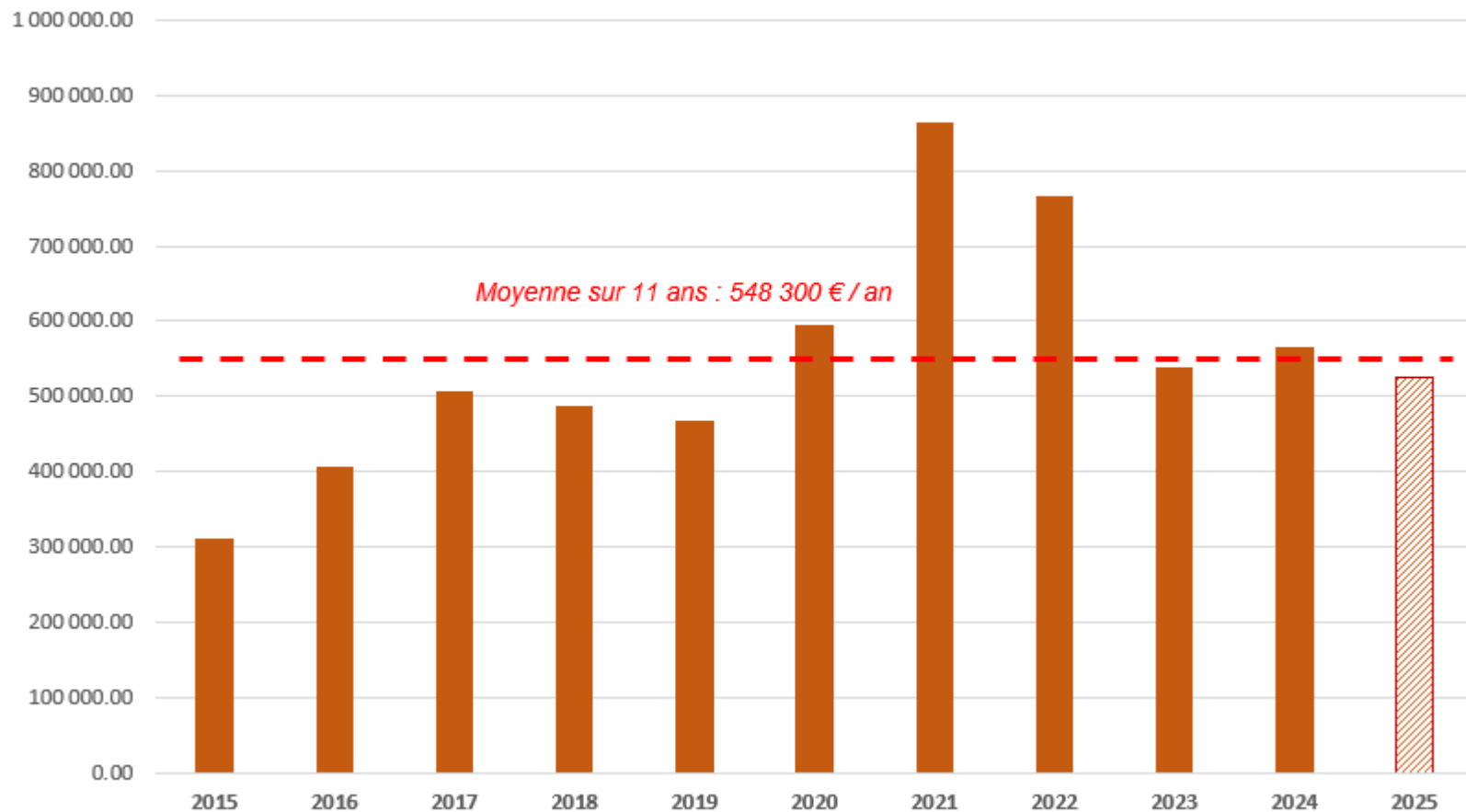
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire notifiée	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €	349 827 €	312 228 €
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	402 607 €	399 792 €	394 068 €	357 282 €	356 996 €	349 827 €
Part dynamique de la population	30 578 €	28 600 €	3 338 €	-286 €	95 €	3 817 €
Ecrêtement	-33 393 €	-34 324 €	-40 124 €	0 €	-7 264 €	-41 416 €
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DSR notifiée	106 743 €	110 801 €	111 851 €	127 787 €	138 900 €	155 984 €
Evolution annuelle	4,65%	3,80%	0,95%	15,33%	24,18%	22,07%

Evolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2020



Focus sur les droits de mutation

- Evolution des droits de mutation en 2025



II. Eléments budgétaires à retenir pour 2025 – en Investissement

• Principales dépenses d'Investissement réalisées sur l'exercice : 1 243 200 €

- Travaux de construction d'un terrain de foot 5 (337 000 €)
- Finalisation des travaux de construction de la nouvelle salle ELECTRA (170 000 €)
- Travaux de réaménagement de la Mairie sociale (94 000 €)
- Divers systèmes de vidéoprotection (115 000 €)
- Installation réseau fibre noire Mairie – axes principaux et raccordements de bâtiments (60 000 €)
- Finalisation des travaux d'aménagement d'un Tiers lieu dans l'ex-Presbytère (45 000 €)
- Remplacement des systèmes de fermeture des portes de la Halle de la Linière (56 000 €)
- Réaménagements d'aires de jeux et espaces extérieurs (77 000 €)
- Matériels informatiques (écoles et services municipaux) (25 000 €)
- Divers équipements divers services (restauration, ateliers municipaux...) (128 000 €)
- Divers travaux de bâtiments (136 200 €)

+ remboursement du capital de la dette : 466 400 €

Restes à réaliser en fin d'exercice 2025 (RAR - dépenses engagées non mandatées) : 283 200 €

- Remplacements de jeux extérieurs (116 400 €)
- Vidéoprotection – fibre noire (54 100 €)
- Travaux vallée du Cens (19 400 €)
- Divers petits travaux de bâtiments (74 000 €)
- Divers équipements, matériels et mobilier pour les services (19 300 €)

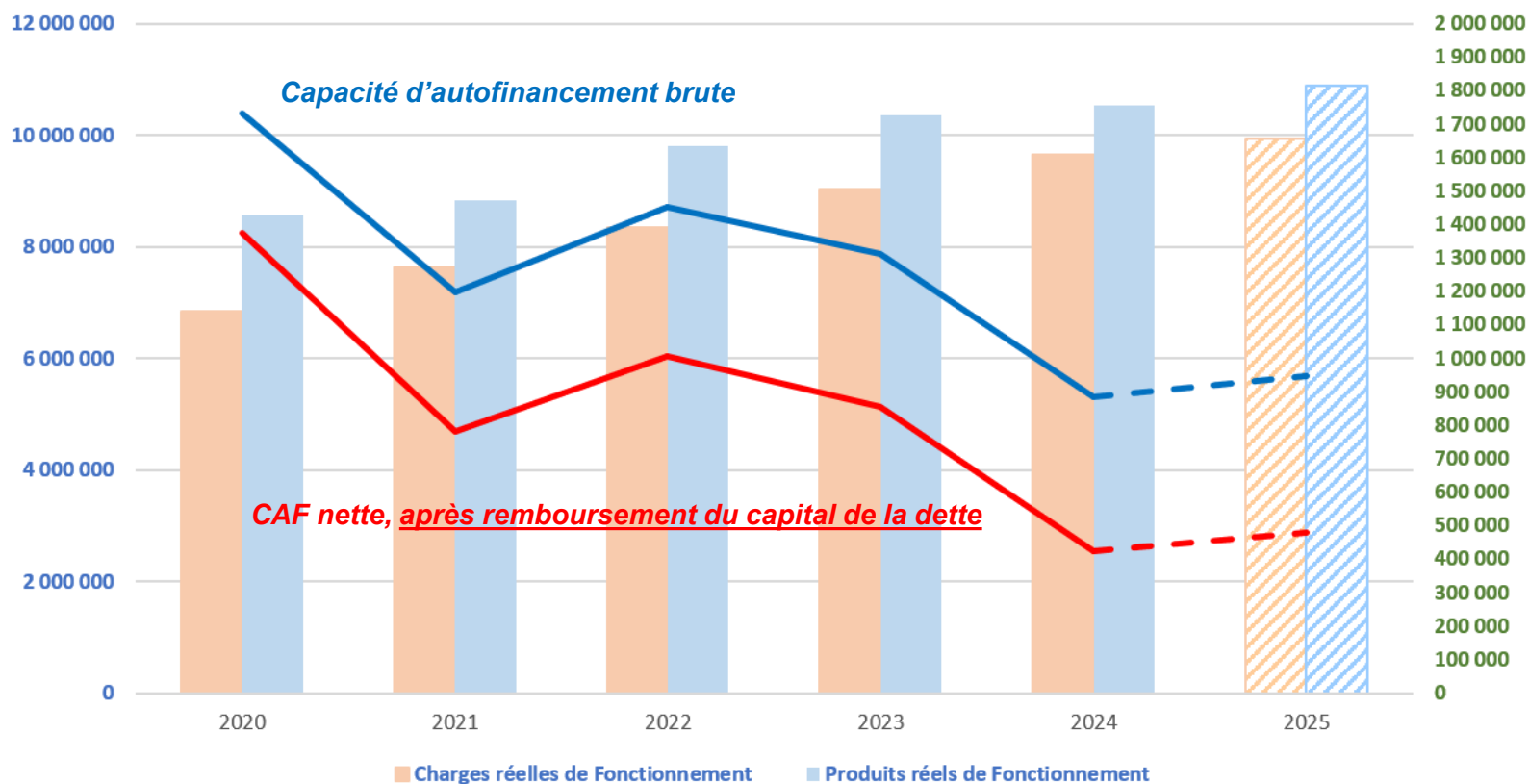
• Principales recettes d'Investissement : 901 400 €

- Autofinancement sur fonds propres (545 400 €)
- Fonds de compensation de la TVA (195 700 €)
- Subventions d'Investissement (160 200 €)

III. Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette

A la fin de l'exercice budgétaire 2025, la Capacité d'Autofinancement nette est repartie légèrement à la hausse, à 478 251 € contre 422 947 € en 2024.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



IV. Etat de la dette

L'encours de dette s'élèvera à **5 279 000 €** au 31/12/2025

A la fin de l'exercice 2025, la capacité de désendettement de la Commune se maintiendrait au niveau de décembre 2024, à **5 ans et 8 mois***
(* hors dette envers Nantes Métropole)

6 emprunts bancaires à taux fixe

0 emprunt à risque

2 dettes envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier (PAF) du 12 et du 6 rue de l'église (remboursement au bout de 10 ans)

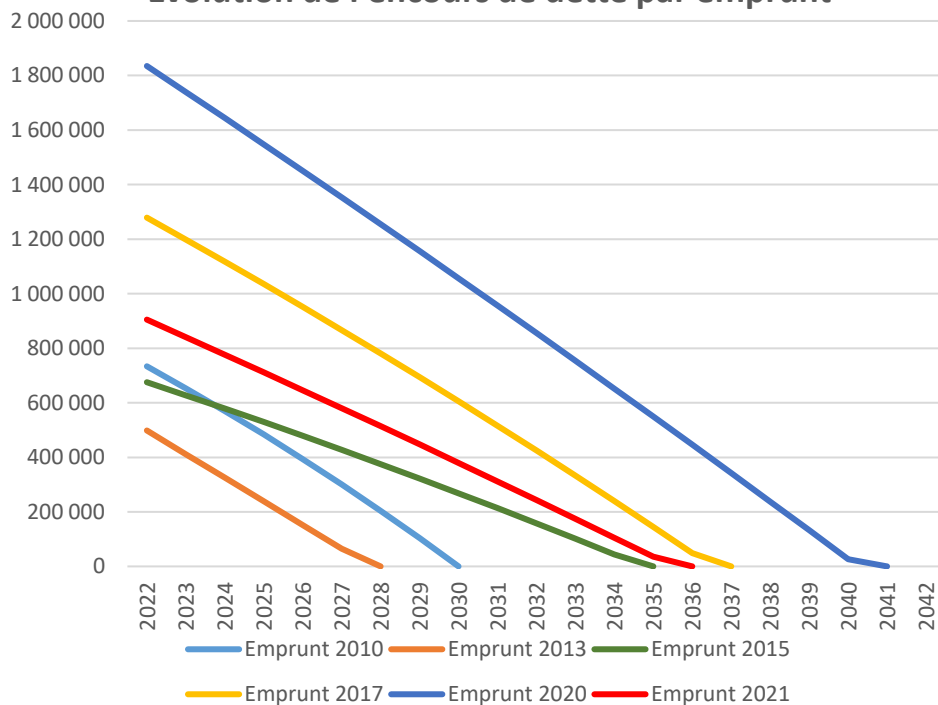
Liste des prêteurs :

Crédit Agricole : 1

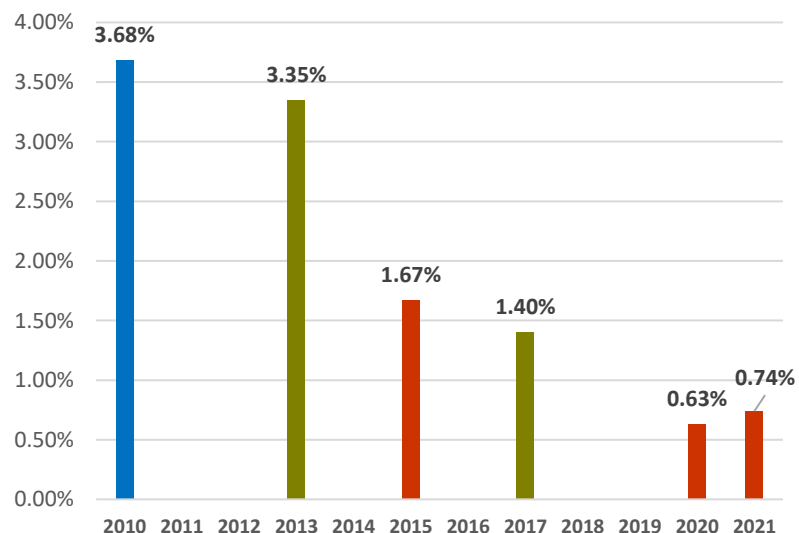
Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



Endettement par habitant

Dette communale

- **Evolution de l'endettement de la Commune en 2025**

La Ville n'a, à nouveau, pas eu recours à l'emprunt en 2025, pour financer ses Investissements. Ainsi l'encours de la dette communale par habitant a diminué, passant de 649 €/hab., au 31/12/2024, à **594 €/hab.* au 31/12/2025**

(pour une « population DGF » de 8 846 hab. en 2024 et 8 886 hab. en 2025).*

L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (755 € / hab. en 2024).

V. Niveau et évolution des taux d'imposition

Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2024 et 2025 :

- **Bases 2025** : - **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires** : - 24 %
(bases définitives) - **Taxe sur le Foncier Bâti** : + 3 % / + 5,3 % entre 2023 et 2024
- **Taxe sur le Foncier Non** : - 6. % / + 0,4 % entre 2023 et 2024
→ l'évolution des bases en 2025 intègre une **revalorisation annuelle de + 1,7 % en 2025**, contre + 3,9 % en 2024.
- **Taux 2025** : les taux communaux des trois taxes directes n'ont pas augmenté en 2025

